

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/07/101

Objet : 101 - Signature d'une convention avec de partenariat avec l'association « Orchestre à l'école »

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la réponse favorable à la demande de partenariat formulée par la Commune de Vire Normandie auprès de l'association « Orchestre à l'école », pour la création des projets d'orchestre à l'école dans l'école Pierre Mendès France, concernant :

- Un soutien logistique (conseils, matériel pédagogique, communication)
- La mise à disposition gratuite d'instruments de musique destinés aux élèves

Décide

De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association « Orchestre à l'école », pour la création des projets dans l'école Pierre Mendès France, concernant :

- Un soutien logistique (conseils, matériel pédagogique, communication)
- La mise à disposition gratuite d'instruments de musique destinés aux élèves

Fait à Vire Normandie, le 7 juillet 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250708-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025
Publication : 08/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

